



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

La présidente de l'UJM « rajoute une crise institutionnelle à une situation déjà difficile »

Lors du C.A. du vendredi 29 janvier, la présidente de l'UJM (Université Jean Monnet, Saint-Étienne) n'a pas tenu les engagements qu'elle a pris auprès des personnels à deux reprises, d'abord dans un mail adressé à l'ensemble des personnels le 26 novembre (« après mure réflexion, lors de la prochaine séance du conseil d'administration je proposerai à l'ensemble des administrateurs de démissionner, et ce dès que les conditions sanitaires le permettront. À cet effet, un conseil d'administration exceptionnel sera convoqué courant janvier 2021. ») puis, en réponse notamment à une interpellation de FO ESR 42, dans un mail du 27 janvier qui faisait référence à celui du 28 novembre : « je ne reviendrai pas sur ma décision. C'est donc bien l'objectif d'une démission collective qui sera confirmé lors de la séance du conseil d'administration qui doit se tenir ce vendredi 29 janvier [...] »

En guise de quoi, la présidente n'a rien proposé aux membres du C.A., surtout pas de démissionner. Elle est donc pour le moins « revenue sur sa décision » !

Elle a affirmé qu'elle « souhaitait » la démission des membres du C.A. mais ne pouvait « les y obliger ». Il reste que rien ne l'empêchait de proposer aux membres du C.A. de démissionner, ceci, comme elle l'avait écrit dans son mail du 28 novembre, « pour ne pas rajouter une crise institutionnelle à une situation déjà très difficile. »

Ne s'appliquant pas à elle-même ce qu'elle dit vouloir souhaiter pour les autres membres du C.A., elle a **annoncé qu'elle entendait rester en fonction jusqu'au 12 février sous prétexte de la gestion de la crise sanitaire. Son refus de proposer lors du C.A. du 29 janvier une démission collective constitue donc non seulement une inacceptable atteinte aux usages démocratiques en vigueur dans toute l'Université mais aussi une rupture ouverte de l'engagement qu'elle avait pris envers tous les personnels.**

La présidente de l'UJM, en bafouant les engagements qu'elle avait pris envers eux, bafoue tous les personnels.

Le vote du C.A. du 23 octobre aurait dû marquer la sortie de la crise dans laquelle le projet IDEX a plongé l'UJM. Or la crise n'a cessé de s'accroître en raison de l'attitude de la présidente, il n'est pas possible de différer sa résolution au 12 février, voire au-delà, compte tenu des incertitudes entourant la situation.

En conséquence, FO ESR 42 demande que la présidente tienne immédiatement son engagement en démissionnant elle-même et appelle l'ensemble des membres du C.A. qui ne l'auraient pas encore fait à démissionner, en sorte qu'il soit procédé au plus vite à de nouvelles élections pour sortir enfin de cette crise.

Cottier, démission !